## **COMMUNIQUÉ AUX MÉDIAS**

Zurich, le 19 septembre 2005

## DE MEILLEURES CHANCES DE FORMATION POUR LES ENFANTS ET LA JEUNESSE

Pour que l'école publique obligatoire marche bien, les enfants et la jeunesse doivent pouvoir bénéficier, aussi en dehors du temps des cours, d'un bon encadrement, d'une nourriture saine, de conditions leur permettant de faire leurs devoirs, d'une bonne intégration sociale et ils doivent pouvoir aménager leurs loisirs de manière que l'enseignement n'en pâtisse pas. Malheureusement, de plus en plus d'enfants et de jeunes doivent grandir sans pouvoir bénéficier d'un bon encadrement durant la journée hors du temps d'école, et passent ainsi à côté des meilleurs chances de formation. Il en résulte qu'une partie toujours plus importante de la jeunesse ne peut pas exploiter pleinement son vrai potentiel de formation et se retrouve donc sur le marché du travail dénuée de vraies chances.

En 2001, l'assemblée des délégué-e-s du LHC a voté une résolution en faveur du développement des places d'accueil extrafamiliales pour compléter l'encadrement scolaire. Depuis, la situation ne s'est pas fondamentalement améliorée. L'assemblée des délégué-e-s de cette année a donné le mandat aux responsables du LHC de passer à l'offensive politique pour ancrer ce principe dans la constitution fédérale. Les cantons doivent veiller à ce que toutes les communes déterminent leurs besoins en places d'accueil extrafamiliales et qu'elles mettent en place une offre correspondant aux besoins recensés.

C'est pourquoi, en date du 31 août 2005, le LHC a invité les partis politiques, les autorités scolaires, les organisations professionnelles et les organisations des partenaires sociaux à une table ronde sur le thème des écoles de jour. L'objectif de cette journée était de dégager un consensus sur la suite à donner et d'examiner comment faire inscrire dans la constitution fédérale le principe des structures d'accueil extrafamiliales pour les enfants et la jeunesse.

Les prises de position ont révélé une identité de vue impressionnante s'agissant d'entreprendre une « action concertée ». Il a été décidé qu'un collectif de parlementaires fédéraux issu de tous les grands partis déposerait au début de la session parlementaire d'automne une initiative commune dont l'argumentation reprendrait les points de vue des partis politiques impliqués. Ceci va donner à la commission parlementaire de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC) la possibilité de reprendre à son compte ces propositions interpartis et de soumettre au parlement un projet de la commission.

De son côté, le LHC entend agir aussi sur le plan cantonal auprès de la conférence des directrices et des directeurs de l'instruction publique, pour qu'ils reprennent ces propositions.

Ce n'est pas seulement l'affaire des autorités scolaires de contribuer à concrétiser plus de places d'accueil extrafamiliales pour les enfants et la jeunesse. Le soutien doit aussi venir des responsables politiques cantonaux de affaires sociales et de la santé. de la politique familiale et de la politique économique.

Même si l'on laisse à la charge des parents une contribution aux coûts, les dépenses publiques pour la mise à disposition de bonnes places d'accueil vont augmenter à moyen terme. Mais c'est de l'argent très bien investi. Dans une comparaison entre les pays intitulée « Enfants et carrière – harmoniser famille et profession », l'OCDE recommande à la Suisse d'augmenter ses dépenses publiques pour la prise en charge extrafamiliale des enfants en âge préscolaire et pour l'encadrement extrascolaire, car c'est aussi une manière de promouvoir l'activité professionnelle des femmes. Sur le long terme, la Suisse pourrait ainsi augmenter son PIB d'un bon 15 %!

## ADRESSES DE CONTACT :

Beat W. Zemp, président central LCH T + 41 61 903 95 85 E beat.w.zemp@lch.ch Anton Strittmatter, bureau pédagogique LCH T +41 32 341 55 01 F a strittmatter@lch.ch

 Postadresse
 Telefon und Fax
 Internet

 Ringstrasse 54
 T +41 44 315 54 54
 E info@lch.ch

 CH-8057 Zürich
 F +41 44 311 83 15
 W www.lch.ch